



Commune de Glisolles

MAIRIE DE GLISOLLES

PROCÈS VERBAL DU 30 MARS 2026

Convocation du 23 mars

Membres en exercices : 15

Membres votants : 15

Membres présents : 12

Le **trente mars deux mille vingt-six** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie.

Présents : M. Bruno LEVEQUE, Maire, M. Sébastien PICQUE, Mme Armelle AMIOT, M. Jimmy PINARD, adjoints, Mmes Valérie DRU, Karen MONNERET, Stéphanie HAVEL, Stéphanie ALBERTO, Fadila AROURI, Mrs Vincent LEDUC, Ludovic DRU, Yannick BANCE

Mme Stéphanie GILLES a donné pouvoir à Stéphanie ALBERTO

Mme Anne-Laure BAIN a donné pouvoir à Bruno LEVEQUE

Absent : M. PORTIER Vincent

M. Le Maire débute la séance en annonçant la démission de M. Hubert HENNEKEIN. Mme Fadila, élue le 15 mars 2026 sur la liste des conseillers municipaux « supplémentaires », rejoint le conseil est siégera désormais de plein droit.

1 – Approbation du dernier procès-verbal

Le compte rendu du procès-verbal du 20 mars a été validé.

2 – Nomination d'un(e) secrétaire de mairie

M. Sébastien PICQUE a été nommé secrétaire de séance.

3 – Nomination des délégués du Conseil Communautaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Bruno LEVEQUE, Sébastien PICQUE,

4- Élection des membres aux différentes commissions

SIEGE :

- Bruno LEVEQUE, titulaire
- Yannick BANCE, suppléant

SIVOS :

- Valérie DRU, Jimmy PINARD, Armelle AMIOT, titulaires
- Stéphanie ALBERTO, suppléante

BUDGET :

- Bruno LEVEQUE, Sébastien PICQUE, Armelle AMIOT, Yannick BANCE, Stéphanie HAVEL, Ludovic DRU

INCENDIE :

- Vincent PORTIER

DÉFENSE :

- Karen MONNERET

CCAS :

- Fadila AROURI, Vincent LEDUC, Valérie DRU, Jimmy PINARD

CCID :

- Yannick BANCE, Ludovic DRU, Sébastien PICQUE, Karen MONNERET, Stéphanie HAVEL, Stéphanie ALBERTO

Les membres extérieurs seront nommés lors d'un prochain conseil municipal.

ÉLECTION :

- Valérie DRU, titulaire
- Stéphanie HAVEL, suppléante

Les membres extérieurs seront nommés lors d'un prochain conseil municipal.

FESTIVITÉS ET LOISIRS :

- Stéphanie HAVEL, Fadila AROURI, Armelle AMIOT, Karen MONNERET, Valérie DRU, Jimmy PINARD, Stéphanie GILLES, Anne-Laure BAIN, Stéphanie ALBERTO

VOIRIES :

- Vincent PORTIER, Armelle AMIOT, Ludovic DRU, Karen MONNERET, Jimmy PINARD, Stéphanie ALBERTO

AIDE ET SERVICE À LA PERSONNE :

- Armelle AMIOT, Stéphanie HAVEL, Valérie DRU, Vincent LEDUC, Fadila AROURI

TRAVAUX :

- Bruno LEVEQUE, Vincent PORTIER, Yannick BANCE, Jimmy PINARD, Armelle AMIOT, Sébastien PICQUE, Stéphanie ALBERTO

COMMUNICATION :

- Karen MONNERET, Stéphanie GILLES, Anne-Laure BAIN, Sébastien PICQUE

CNAS :

- Bruno LEVEQUE
- Nadine DE BOUCLON GRÉMONT

SYNDICAT MIXTE EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE

- Sébastien PICQUE

RÉFÉRENT BOIS ET FORÊTS

- Jimmy PINARD
- Yannick BANCE

5 – Projet cantine scolaire à Glisolles (interaction SIVOS)

La rénovation du bâtiment situé dans la cour de l'école est en projet, à l'initiative du SIVOS afin de créer une cantine scolaire.

Des devis ont été effectués pour les travaux suivants :

- changement de portes et fenêtres,
- peinture,
- électricité,
- terrassement
- achat de matériels nécessaires au fonctionnement de la cantine.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces aménagements, pris en charge par le SIVOS pour le confort des enfants.

Mme Stéphanie ALBERTO demande si les aliments respectent les normes d'hygiène, température... M. Jimmy PINARD rassure l'assemblée sur la rigueur du SIVOS. La question sera posée lors d'une prochaine réunion. M. Yannick BANCE demande si les aliments seront préparés sur place, M. Sébastien PICQUE répond que tout est fabriqué à Aulnay-sur-Iton.

6 – SIÈGE

M. Sébastien PICQUE présente une évolution du projet de remplacement des ampoules des lampadaires par des LED.

Suite à une réunion avec le SIEGE, il s'avère que le projet initial déjà voté de 20 000 € ne permettra pas de couvrir la majorité du centre bourg.

M. le maire et M. PICQUE souhaitant envisager une réalisation de l'ensemble du centre bourg malgré tout, il a été demandé au SIEGE d'estimer le montant pour une réalisation du centre bourg et d'étudier la possibilité d'un financement additionnel.

Après étude, Le SIEGE a proposé un financement additionnel exceptionnel de 15 000 € avec une subvention à hauteur 40 % qui permettra de couvrir la très grande majorité du centre bourg en conservant le modèle Valberg préalablement choisi par le conseil municipal

M. Bruno LEVEQUE précise que ces remplacements concernent le centre bourg, le Pré de la Rochette et l'Impasse du Château.

Le financement et le reste à charge pour la commune de 17000 € est donc présenté dans le tableau ci-dessous.

Subvention et cout pour la commune en fonction du schéma retenu

	Montant du projet	prise en charge par le SIEGE	prise en charge par la commune	zone couverte	taux de subvention
Projet initial	20000	12000	8000	partie du centre bourg	60%
Projet modifié après meges	20000	12000	8000	Tout le centre bourg avec château	60%
	15000	6000	9000		40%
	15000	18000	17000		51%

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet dans sa globalité à hauteur de 35000 € avec le financement exceptionnel du SIEGE et une participation de la commune de 17 000 €



7 – Transports scolaires

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme tous les ans, l'assemblée doit délibérer sur le montant de la participation des transports scolaires.

Catégories d'élèves	Tarif annuel
Pass Scolaire NOMAD	
Elèves de maternelles, élémentaires (y compris Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) et internes	72 €
Collégiens / Lycéens / Autres élèves ⁽¹⁾ (Externe / Demi-Pensionnaire)	144 €
Transports en train (Externe / Demi-pensionnaire / Interne)	144 €
Pass Scolaire NOMAD+	
204 € (tarif unique pour tous les élèves)	
Majoration en cas d'inscription tardive après le 16 juillet : 20€	
Réduction de 50 % si QF inférieur à 500 €	
(1) Elèves en section d'éducation spécialisée (EREA, SEGPA, ...), en Maisons Familiales Rurales (MFR), en alternance en établissement de formation (lycée, CFA, IFORM...)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter, à l'unanimité, pour les pourcentages indiqués ci-dessous et insiste sur le fait que la prise en charge de 60 % est à titre exceptionnel, vu la conjoncture actuelle.

- Élèves maternelles, élémentaires 50 %
- Collégiens et lycéens – **prise en charge exceptionnelle** 60 %

8 - Divers

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a souscrit une assurance « mission collaborateurs » qui couvre les élus en cas d'accident sur les périodes de présence en mairie ou en déplacements. Mme Fadila AROURI demande si cela concerne aussi les agressions. M. Le Maire répond que non, M. Sébastien PICQUE insiste sur le fait que dans un tel cas, il faut absolument contacter la gendarmerie et porter plainte.

La séance est close à 21 H 15.

Glisolles, le 09 avril 2026

Le secrétaire de séance
Sébastien PICQUE
Adjoint



M. Le Maire
Bruno LEVEQUE

